

LES MARCHÉS DU CARBONE

Engagements et implications

Vers une agriculture bas carbone



Quelles options sont offertes?

Des questions doivent être posées avant de s'engager à vendre des crédits compensatoires. Répondre à celles-ci peut être éclairant, notamment dans une perspective de durabilité de l'entreprise agricole.

Type d'offre reçue?

- L'offre qui vous est présentée vise-t-elle les marchés réglementés ou les marchés volontaires?
- Les crédits échangés sont-ils de type ex post ou ex ante?
Les crédits de type ex ante sont associés à un engagement dans le temps. Si les objectifs de réduction ne sont pas atteints, des conséquences financières pourraient devoir être assumées par le producteur agricole.

Type de contrat proposé?

Quelle est la durée du contrat?	Quelles sont les conditions imposées par le contrat?	Qui est le promoteur des crédits compensatoires <small>(ex. : organisme de conservation, municipalité, entreprise privée)</small>
<p>Couvre-t-il une durée déterminée (ex. 3, 5 ou 10 ans) ou est-il applicable à perpétuité?</p> <p>Que se passe-t-il lors du transfert ou de la vente de l'entreprise agricole?</p>	<p>Quelles sont toutes les conséquences de ces conditions sur les activités de votre entreprise?</p> <p>Êtes-vous en mesure de respecter toutes ces conditions?</p>	<p>Est-ce un promoteur connu ou reconnu et quel est son rôle dans le secteur agricole?</p> <p>Avec qui le promoteur fait-il affaire? C'est-à-dire à qui reviennent les crédits que vous avez vendus? Quelle est son implication dans le secteur agricole?</p>

Type de rémunération offerte?

- L** À quel **moment** cette rémunération vous sera-t-elle versée? Y a-t-il **plusieurs versements** et, si oui, pourquoi?
- 🏠** Est-ce que la rémunération requiert l'implantation d'une **nouvelle pratique ou action** à la ferme?
Est-ce que cette pratique doit être faite selon des balises précises? Est-ce que cette pratique entraîne des conséquences sur d'autres activités de l'entreprise? Est-ce une exigence contraignante?
- \$** Est-ce que la rémunération offerte est représentative des **coûts associés** à l'implantation et au maintien de cette pratique? Existe-t-il d'autres **soutiens financiers** pour l'implanter?
- ⚙️** Est-ce que la rémunération offerte inclut le **soutien professionnel et technique** pour l'implantation, l'entretien et les suivis requis dans le cadre du contrat?

AVANT DE S'ENGAGER SUR LES MARCHÉS DU CARBONE



Sachez que vos efforts de réduction ne peuvent pas être compensés plus d'une fois;



Sachez qu'une fois vendus, les crédits compensatoires appartiennent entièrement à l'acheteur. La ferme ne peut alors pas utiliser la réduction générée par le projet afin d'améliorer son propre bilan carbone.